

2023 007

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 8

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 03 avril 2023

Date de la convocation :
29.03.2023

L'an deux mil-vingt trois, le 03 avril, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :
29.03.2023

Présents: Mmes Elisabeth Levillain ; Florence FAGES; Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard ; Glenn Ossemont ; Guillaume Pastre

Absent(s) non excusé(s) : M. Maxime LAMOUR

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2023 sont :

- Taxe foncière (bâti) : 35,14 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,11 %
- Taxe d'habitation (TH) : 10,18 %

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-La-Poterie, le 3 avril 2023

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 07.04.2023
et publication ou notification
du 07.04.2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20230403-CM07-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Notification : 07/04/2023